



**Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne**

## **RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE D'AFRISTAT**

**Dakar, du 2 au 4 mars 2011**

1. Le Conseil scientifique d'AFRISTAT a tenu une réunion extraordinaire du 2 au 4 mars 2011 à Dakar (Sénégal). En absence du Président en exercice du Conseil, le Dr. ABBA Danna, Doyen de la Faculté de droit et sciences économiques de l'Université de N'Djamena (Tchad), a accepté de présider les travaux.

2. Ont pris part à cette réunion, les membres titulaires du Conseil et les observateurs invités. La Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), membres du Conseil n'étaient pas représentés. La liste des participants figure en annexe 3.

3. Le Conseil a adopté son ordre du jour ainsi que son calendrier de travail (cf. annexe 2).

4. Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été rapportées par M. Martin BALEPA, assisté de M. Birimpo LOMPO, respectivement, Directeur Général et Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT. Les experts d'AFRISTAT ont présenté les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour.

### **Point 3 : EXAMEN DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 001/CM/2000 DU CONSEIL DES MINISTRES DU 19 SEPTEMBRE 2000 PORTANT ADOPTION DES NOMENCLATURES D'ACTIVITÉS ET DE PRODUITS POUR LES ÉTATS MEMBRES D'AFRISTAT**

5. La Direction générale a présenté un projet de Règlement portant modification du Règlement N°001/CM/2000 du Conseil des ministres du 19 septembre 2000 relatif aux nomenclatures d'activités et de produits pour les États membres d'AFRISTAT.

6. Auparavant, le Conseil a examiné les annexes au projet de Règlement, notamment, les nomenclatures révisées d'activités et de produits des États membres d'AFRISTAT et les notes explicatives y afférentes.

7. Le Conseil a félicité la Direction générale pour le travail accompli, en particulier pour sa prompte réaction après les travaux de révision des nomenclatures internationales. En vue de l'amélioration des annexes présentées, il a formulé les recommandations ci-après :

- améliorer les notes explicatives sur un certain nombre de points, notamment, le concept de travail à façon, la cohérence des libellés, la précision sur le classement de certains produits et postes ;
- proposer un dispositif de mise en œuvre des nomenclatures révisées d'activités et de produits dans les Etats dans lequel les institutions d'intégration économique sous régionales joueraient un rôle essentiel. Ce dispositif devrait être soumis au Comité de direction ;
- faire un bilan détaillé de la mise en œuvre des nomenclatures initiales d'activités et de produits des Etats membres. Ce bilan devrait être présenté au Comité de direction et au Conseil scientifique ;
- encourager les Etats à réaliser au plus tôt et de façon coordonnée des enquêtes structurelles d'entreprises avec double codification (nomenclatures d'activités initiale et révisée) afin d'assurer la première étape de mise en œuvre des nomenclatures révisées.

8. En outre, il a recommandé à la Direction générale de renforcer ses appuis aux Etats membres pour l'amélioration des mécanismes de coordination des systèmes statistiques nationaux par une sensibilisation des différents acteurs en vue d'une appropriation de ces nomenclatures.

9. Le Conseil a examiné le projet de Règlement visé aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus. Il recommande au Comité de direction d'approuver le projet de Règlement ci-joint en tenant compte des observations des paragraphes 7 et 8 ci-dessus (annexe 1), et de le soumettre, avec avis favorable, à la signature du Conseil des Ministres.

**Point 4 : EXAMEN DU PROJET DE METHODOLOGIE D'ELABORATION DES INDICES DES PRIX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES SERVICES**

10. La Direction générale d'AFRISTAT a présenté un projet de manuel méthodologique d'élaboration des indices des prix de la production industrielle et des services (IPPIS) pour les Etats d'Afrique subsaharienne. Les IPPIS ont été présentés comme indicateurs utilisés pour l'analyse de la conjoncture, de la prévision macroéconomique, de l'évaluation de la production et des échanges extérieurs en volume dans le cadre de la comptabilité nationale.

11. Le Conseil a reconnu la pertinence de la méthodologie qui prend en compte les recommandations internationales dans ce domaine.

12. Dans la perspective de la prise d'un règlement pour la mise en œuvre de cette méthodologie dans les Etats membres d'AFRISTAT, le Conseil propose au Comité de direction de faire réaliser une phase pilote dans quelques Etats.

13. Il recommande à la Direction générale d'améliorer le document présenté en :

- séparant autant que faire se peut la partie méthodologique des aspects pratiques de mise en œuvre afin de le rendre plus lisible ;
- explicitant les utilisations de l'IPPIS pour un meilleur plaidoyer auprès des décideurs.

14. En outre, il recommande à la Direction générale de démontrer la cohérence entre tous les indicateurs de conjoncture économique lors de la présentation de cette méthodologie au Comité de direction.

15. Au cours de la réunion, le représentant de la Commission de l'UEMOA a informé le Conseil sur l'existence de la Directive N°01/2010/CM/UEMOA, du 30 mars 2010, portant adoption des modalités de calcul des indices harmonisés de la production industrielle (IHPI) et des soldes d'opinions dans l'industrie au sein des Etats membres de l'UEMOA et du développement d'une application de traitement des IHPI avec une extension possible aux indices des prix de la production.

16. Le Conseil a pris note et a exprimé sa préoccupation sur la circulation simultanée de ce texte et du Règlement N°02/CM/AFRISTAT/2009 du 16 avril 2009 portant adoption d'une méthodologie commune aux Etats membres d'AFRISTAT pour l'élaboration d'un indice harmonisé de la production industrielle.

Il rappelle que le Règlement N°02/CM/AFRISTAT/2009 s'applique de plein droit dans ses Etats membres depuis le 16 avril 2009. Il demande donc au Comité de direction de se saisir de cette question et d'examiner si la Directive N°01/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010 de l'UEMOA est compatible avec le Règlement d'AFRISTAT, et de proposer si nécessaire aux instances compétentes les mesures appropriées, de manière à éviter toute contradiction au moment de la transposition de la Directive de l'UEMOA dans les droits nationaux de ses Etats membres.

**Point 5 : EXAMEN DU PROJET DE METHODOLOGIE D'ELABORATION DES 'INDICES DU COUT DE LA CONSTRUCTION**

17. La Direction générale d'AFRISTAT a présenté un projet de manuel méthodologique d'élaboration des indices du coût de la construction pour les Etats d'Afrique subsaharienne. Ces indices constituent des indicateurs conjoncturels, des déflateurs de la comptabilité nationale et des instruments de pilotage des politiques d'infrastructures et d'habitat social, et des outils de gestion des marchés des bâtiments et travaux publics (BTP).

18. Le Conseil a apprécié la qualité du document élaboré. Toutefois, il recommande à la Direction générale d'en améliorer le contenu en :

- intégrant les ICC dans le dispositif des indices des prix de la production industrielle et des services dans un souci de rationalisation des moyens ;
- faisant ressortir les utilisations des ICC pour un meilleur plaidoyer auprès des décideurs ;
- prenant en compte dans les ICC les éléments tels que la location de matériels et engins, les amortissements, etc.

19. En outre, il recommande à la Direction générale de mener une réflexion sur la prise en compte des logements dits traditionnels.

**Point 6 : EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE 2010 DE LA DIRECTION GENERALE D'AFRISTAT Y COMPRIS LE COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS, RESOLUTIONS ET DECISIONS DE LA 22<sup>ième</sup> REUNION DU COMITE DE DIRECTION**

20. Le Conseil a entendu le rapport d'activité de la Direction générale au titre de l'année 2010. Le rapport expose les activités réalisées, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Parmi les réalisations, outre les appuis techniques régulièrement dispensés aux Etats membres, il convient de retenir :

- le démarrage de l'étude approfondie sur la restructuration institutionnelle et organisationnelle d'AFRISTAT et la reconstitution de son Fonds de financement au titre de la période 2016 – 2025 ;
- la mise en œuvre des conclusions du projet de « rénovation des indices harmonisés des prix à la consommation des Etats membres de l'UEMOA » qui ont fait l'objet du Règlement N°01/2010/CM/UEMOA portant adoption des modalités de calcul de l'indice harmonisé des prix à la consommation au sein des Etats membres de l'UEMOA (IHPC 2008), notamment la conduite des analyses approfondies des données sur les dépenses des ménages, le développement d'une application informatique et la mise sur pied d'un dispositif de production des indices rénovés ;
- le développement d'autres outils méthodologiques notamment les indices des prix de la production industrielle et des services (IPPIS), les indices du coût de la construction (ICC) et des comptes nationaux trimestriels (CNT) ;
- la réalisation des nomenclatures révisées d'activités et de produits des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA, rev1 ; NOPEMA, rev1).

21. Le Conseil scientifique a félicité la Direction générale pour le travail réalisé. Il attire cependant son attention sur la nécessité de donner une plus grande visibilité à ses interventions. A cet effet, il recommande au Comité de direction d'inviter la Direction générale à étudier un dispositif de mesure de l'effet de l'action d'AFRISTAT sur le développement statistique de ses Etats membres.

22. En ce qui concerne les activités futures de la Direction générale, il a aussi souligné la nécessité de prendre en compte dans l'élaboration des statistiques du commerce extérieur le partage « volume – prix » et le commerce à l'intérieur et à l'extérieur des zones d'intégration économique.

#### **Point 7 : QUESTIONS DIVERSES**

##### Période des réunions du Conseil scientifique

23. Après des échanges sur l'opportunité de changement de la période d'organisation de ses réunions, le Conseil scientifique a maintenu le statu quo, c'est-à-dire la tenue des réunions en septembre, compte tenu des contraintes imposées par les dispositions statutaires.

## Formation statistique

24. Le Président de la CODESA a indiqué au Conseil que suite à la réorganisation du Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES), ce dernier ne serait plus en mesure d'assurer le financement de l'organisation des concours d'entrée aux écoles de statistique d'Abidjan, de Dakar et de Yaoundé à partir de 2013. Il propose de demander à AFRISTAT de prendre le relais pour l'organisation de ces concours à partir de cette date dans les conditions semblables à l'organisation actuelle.

25. Le Conseil reconnaît l'excellence de la formation délivrée par les écoles d'Abidjan, de Dakar et de Yaoundé. Un des éléments fondamentaux de cette excellence repose sur l'organisation actuelle des concours d'entrée. Il émet donc un avis favorable à la proposition de la CODESA formulée au paragraphe 24. Il recommande au Comité de direction d'examiner la situation provoquée par le retrait du GENES afin d'y trouver une solution durable pour maintenir et renforcer la qualité de ces concours.

26. Le Directeur de l'ENSEA d'Abidjan a informé le Conseil des difficultés de fonctionnement de l'école et sur le plan d'urgence mis en place pour garantir la poursuite de la formation des étudiants dans la situation de crise actuelle en Côte d'Ivoire.

27. Le Conseil exprime son soutien et sa solidarité avec l'équipe de direction de l'ENSEA d'Abidjan dans les circonstances difficiles qu'elle doit actuellement affronter. Il félicite chaleureusement cette équipe qui réussit à maintenir un fonctionnement de l'école le plus normal possible compte tenu des circonstances.

### **Point 8 : ADOPTION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS ET CLOTURE DES TRAVAUX**

28. Avant de clore ses travaux, le Conseil a félicité l'INSEE et la BAD pour les appuis techniques et financiers apportés respectivement à la Direction générale pour la réalisation des travaux méthodologiques présentés.

29. Le Conseil scientifique a adopté le présent relevé de conclusions et a demandé au Président de la présente réunion de le présenter au Comité de direction lors de sa prochaine réunion.

30. Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère sereine et empreinte de cordialité. Les membres du Conseil scientifique félicitent la Direction générale pour la qualité des documents présentés ainsi que pour la bonne organisation des travaux. Ils expriment leur

gratitude au Gouvernement et au peuple sénégalais pour la qualité de l'accueil et l'hospitalité dont ils ont été l'objet pendant leur séjour à Dakar.

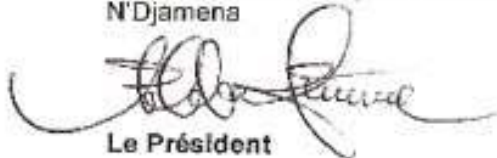
31. Les membres du Conseil remercient chaleureusement le Dr. ABBA Danna, Doyen de la Faculté de droit et sciences économiques de l'Université de N'Djamena (Tchad) pour avoir présidé avec efficacité la réunion.

Le Président de la réunion ayant constaté que l'ordre du jour était épuisé, a clos la réunion.

Fait à Dakar, le 4 mars 2011

Pour le Conseil,

**ABBA Danna**, Doyen de la Faculté de droit  
et sciences économiques de l'Université de  
N'Djamena



Le Président

## **Annexe 1**

### **[Projet de] REGLEMENT N°.../CM/AFRISTAT/2011/ DU ...AVRIL 2011 PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT N° 001/CM/2000 DU CONSEIL DES MINISTRES DU 19 SEPTEMBRE 2000 PORTANT ADOPTION DE NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS POUR LES ETATS MEMBRES D'AFRISTAT**

#### **LE CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT,**

Vu le Traité portant création d'un Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne dénommé AFRISTAT, signé à Abidjan le 21 septembre 1993, notamment en ses articles 3, 7 et 17 ;

Vu le Règlement N°001/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT, notamment en ses articles 10, 11, 13, 17 et 19 ;

Considérant les recommandations des Nations unies en matière de nomenclatures, notamment l'adoption en 2008 de la CITI, rev4 et de la CPC, version 2;

Après avis du Conseil Scientifique d'AFRISTAT en sa réunion extraordinaire tenue du 2 au 4 mars 2011 à Dakar (Sénégal) ;

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT en sa 23<sup>ème</sup> réunion tenue du ... au... 2011 à N'Djamena (Tchad) ;

#### **ARRETE LE PRESENT REGLEMENT :**

##### **Article premier**

Le présent Règlement précise les modifications et changements apportés aux annexes du Règlement n°001/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT sus-visé.

##### **Article 2**

Les nomenclatures révisées à l'article premier ci-dessus et les notes explicatives qui les accompagnent font l'objet de documents séparés annexés au présent Règlement.

Les nomenclatures révisées sont intitulées « Nomenclatures d'activités des Etats membres d'AFRISTAT » (NAEMA, rev1) et « Nomenclatures de produits des Etats membres d'AFRISTAT » (NOPEMA, rev1).



### **Article 3**

L'article 23 du Règlement n°001/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT sus-visé, est modifié comme suit :

Les nomenclatures d'activités et de produits visées à l'article premier sont applicables à compter de la date de signature du présent Règlement. La mise en œuvre de ces nomenclatures révisées doit être achevée au 31 décembre 2015.

### **Article 4**

Les autres dispositions du Règlement n°001/CM/2000 du Conseil des Ministres sus-visé restent inchangées.

### **Article 5**

Le présent Règlement ainsi que ses annexes, qui abrogent toutes dispositions antérieures contraires, seront publiés dans le Bulletin officiel d'AFRISTAT et communiqués partout où besoin sera.

Fait à N'Djamena, le...avril 2011

**Pour le Conseil des Ministre,**

**Louis Paul MOTAZE**  
**Ministre de l'Economie, de la Planification**  
**et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun,**  
**Président du Conseil des Ministres**

## **Annexe 2 : Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail
3. Examen du projet de Règlement portant modification du Règlement N° 001/CM/2000 du Conseil des Ministres du 19 septembre 2000 portant adoption de Nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT
4. Examen du projet de méthodologie d'élaboration des indices des prix de la production industrielle et des services
5. Examen du Projet de méthodologie d'élaboration de l'indice du coût de la construction
6. Examen du rapport d'activités 2010, y compris le compte rendu de la mise en œuvre des recommandations, résolutions et décisions de la 22ième réunion du Comité de Direction
7. Questions diverses
8. Adoption du relevé de conclusions
9. clôture de la réunion

**Annexe 3 : Liste des participants à la réunion extraordinaire du Conseil scientifique d'AFRISTAT, Dakar, du 02 au 04 mars 2011**

N°	Nom et Prénom	Institution	Fonction	Adresse postale	Téléphone / Fax / Email
<b>Membres titulaires</b>					
1	TRAORE Seydou Moussa	INSTAT	Directeur Général	B.P. 12 Bamako MALI	Tel. (223) 20 22 71 45/ 76448013 Fax (223) 20 22 71 45 E-mail: <a href="mailto:seymoutra@yahoo.fr">seymoutra@yahoo.fr</a>
2	Mme ALFEINE S Soifiat TADJIDDINE	DNS Comores	Commissaire au Général du Plan	B.P 131 Moroni COMORES, Commissariat Général au plan	Tél. (269) 338 71 34 E-mail : <a href="mailto:alfeine_soifiat@yahoo.fr">alfeine_soifiat@yahoo.fr</a> cgplan@comorestelecom.com
3	AGBODJI Komlan Dodzi	UEMOA	Chargé des études et statistiques économiques	01 BP 543 Ouagadougou 01	<a href="mailto:Kagbodji@uemoa.int">Kagbodji@uemoa.int</a> Tél. (226)50 32 88 58
4	ABBA Danna	Université de N'Djaména	Doyen de la Faculté de droit et sciences économiques	Tél. (235) 66 29 05 35 B.P. 117 N'Djaména TCHAD	Tél. (235) 629 05 35 Fax (235) 251 40 33 E-mail : <a href="mailto:abba_danna@yahoo.fr">abba_danna@yahoo.fr</a>
<b>Observateurs</b>					
5	BODIN Jean-Louis	Consultant international	Consultant international	3 Cité Férebach 75017 Paris FRANCE	Tél. (33 1) 45 74 73 54 / (33 6) 13 51 42 12 Email : <a href="mailto:jean-louis.bodin@orange.fr">jean-louis.bodin@orange.fr</a> / <a href="mailto:jeanlouisbodin@yahoo.fr">jeanlouisbodin@yahoo.fr</a>
6	KOFFI NGuessan	ENSEA	Directeur	ENSEA 08 BP 03 Abidjan 08 Abidjan COTE D'IVOIRE	Tél. (225) 22 48 32 00 / 22 48 32 32 Fax (225) 22 44 39 88 E-mail : <a href="mailto:nguessan@ensea.ed.ci">nguessan@ensea.ed.ci</a> <a href="mailto:nguessankoffijf@yahoo.com">nguessankoffijf@yahoo.com</a>
7	GIRIER Christian	INSEE/CAPESA	Directeur du CAPESA	18 BD Adolphe Pinar 75014 Paris, France	Tél (33) 1 41 17 5295 Fax (33) 1 41 17 37 33 E-mail : <a href="mailto:christian.girier@insee.fr">christian.girier@insee.fr</a>
8	GALLAIS Alain	INSEE	Chef de division des prix, de l'industrie et des services	18 BD Adolphe Pinar 75014 Paris, France	Tél (33) 687 87 12 80 <a href="mailto:Alain.gallais@insee.fr">Alain.gallais@insee.fr</a>

N°	Nom et Prénom	Institution	Fonction	Adresse postale	Téléphone / Fax / Email
<b>Membres titulaires</b>					
9	NGONTHE Robert	ISSEA	Directeur de la formation continue et de la recherche appliquée	ISSEA BP 294 Yaoundé Yaoundé CAMEROUN	Tél. (237) 22 22 01 34/ 77 70 46 62 Fax (237) 22 22 95 21 Email: <a href="mailto:rngonthe@yahoo.fr">rngonthe@yahoo.fr</a>
10	TOURE Bocar	ENSAE-Sénégal	Directeur	BP 45512 Dakar – Fan	Tél. : (221) 33 859 43 30 Cél.: (221) 77 455 82 18 E-mail : <a href="mailto:tourebocar@yahoo.fr">tourebocar@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:bocar.toure@ansd.sn">bocar.toure@ansd.sn</a>
11	MALAM MAMAN Nafiou	Université de ABDOU Mounouni Niamey	Enseignant chercheur	BP 12442 Niamey (NIGER)	Tél. (227) 93 91 47 18 <a href="mailto:mnafiou@yahoo.fr">mnafiou@yahoo.fr</a> ; <a href="mailto:mmnafiou@refer.ne">mmnafiou@refer.ne</a>
<b>Direction générale d'AFRISTAT</b>					
12	BALEPA Martin	AFRISTAT	Directeur Général	BP E 1600 Bamako MALI	Tél. (223) 20 21 55 00 /20 21 55 80 Fax (223) 20 21 11 40 Email: <a href="mailto:martin.balepa@afristat.org">martin.balepa@afristat.org</a>
13	LOMPO Birimpo	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint	BP E 1600 Bamako MALI	Tél. (223) 20 21 55 00 /20 21 55 80 Fax (223) 20 21 11 40 Email: <a href="mailto:birimpo.lompo@afristat.org">birimpo.lompo@afristat.org</a>